

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arriérés alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion ..... 10 centins par ligne  
 Deuxième insertion, etc. .... 3 centins par ligne  
 Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de leurs instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal  
 M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : }  
 \$1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première  
 Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT }  
 \$1 PAR AN }

## SOMMAIRE

**Causerie Agricole :** Du jardin potager (Suite) : Influence de l'eau sur la végétation.—Temps où il convient d'arroser et manière d'opérer les arrosements.—Le jardinage et la culture des fruits doivent être considérés comme une partie importante d'une exploitation agricole ; la jeunesse surtout devrait être initiée à ce genre de travail.

**Revue de la Semaine :** Les directeurs de la Compagnie du chemin de fer de Québec au Lac St. Jean font de nouvelles représentations aux honorables ministres de la Puissance du Canada, dans le but d'obtenir de l'aide pour la construction de ce chemin de fer ; avantages que pourrait retirer la Puissance en retour de l'aide demandée.—Ceux qui ont acheté la photographie de la Vénérable Mère de l'Incarnation, dans le but d'aider à la construction d'une bâtisse à l'usage du Cercle catholique de Québec, pourront obtenir leurs primes les 10, 11 et 12 mai prochain.

**Sujets divers :** La santé des animaux.—Les volailles dans le verger.—Apiculture : Moyen de marier les essaims trop faibles pour être séparés.—Comment prévenir la disette des essaims.—Terrains propres à la culture du tabac.—Moyen de détruire les poux chez les animaux.

**Choses et autres :** On est actuellement en plein été au Lac St. Jean.—Culture de la vigne aux Isles-aux-Roisins, lac Erié.—Produits agricoles dans l'Etat de l'Illinois.—Contenance des boîtes.—Ne pas laisser d'argent entre les mains des enfants.—Le cultivateur pauvre ne doit pas cacher les causes de sa misère à ses enfants.

**Recettes :** Procédé anglais pour éloigner les corbeaux des champs.—Moyen de rendre les taureaux dociles.

**A nos abonnés.**—Quoique le présent numéro de la Gazette des Campagnes soit daté du 29 avril, il n'a été imprimé que samedi 1er mai, et mis à la poste que lundi, 3 mai.—Nous donnons ces informations pour que l'on n'accuse pas les Maîtres de poste de retenir la Gazette à leur bureau.

Nous devons, dans la 1re semaine de mai, mettre tout en œuvre pour que la Gazette des Campagnes soit publiée d'une manière plus régulière.

## REVUE DE LA SEMAINE

Nous croyons intéresser nos abonnés du Lac St. Jean et tous ceux qui s'occupent de la colonisation de cette fertile vallée en publiant aujourd'hui ce qui a rapport aux démarches qui viennent d'être faites de nouveau pour assurer la construction de ce chemin de fer destiné à relier Québec au Lac St. Jean.

Une députation de la compagnie du chemin de fer de Québec et du Lac St. Jean, se rendait à Ottawa le 22 avril courant, pour exposer aux Hon. Ministres du Gouvernement de la Puissance du Canada les raisons qui militent en faveur de cette importante entreprise au point de vue de l'agriculture et du commerce.

Voici les noms des messieurs qui formaient partie de cette députation : Son honneur le Maire de la ville de Québec, MM. J. C. Ross, E. Beaudet député de Chicoutimi, W. Withall; F. Ledroit, F. Ross, Hon. D. A. Ross, M. P. P., J. D. Brouseau, Wm. Baby, J. G. Scott, W. H. Stevenson, E. Giroux et A. H. Murphy.

Le lendemain, 23 avril, cette députation, à laquelle étaient venus s'ajouter les députés de Québec, les Hon. Sénateurs, Price, Pelletier et Fabre, ainsi que les députés Caron, Angers, Vallée, Rouleau, Bourbeau, Méthot, Bolduc, Fortin, Cimon et autres, étaient reçus en audience, dans la Chambre du Conseil Privé, par Sir John A. Macdonald, Sir Charles Tupper, Sir L. S. Tilley, les honorables messieurs Langevin, Baby, Pope, Masson, Macpherson et Sir Alex. Campbell.

M. A. Caron, député du comté de Québec, au nom de la délégation, a donné lecture d'une requête demandant le concours du Gouvernement Fédéral pour l'exécution de ce chemin de fer. Il a fait un appel énergique en faveur de l'entreprise, en démontrant l'utilité de cette voie ferrée tant au point de vue du chemin de fer Intercolonial que du havre de Québec auxquels le Gouvernement Fédéral est tout particulièrement intéressé. Des discours ont aussi été prononcés par l'Hon. M. David Price et Messieurs R. P. Vallée,

Ecole d'Agriculture de l'Assomption

Bourbeau et J. G. Ross qui tour à tour attirèrent l'attention du Gouvernement sur l'émigration de nos compatriotes de la Province de Québec qui se rendent aux États-Unis; ils firent de plus remarquer que la construction de ce chemin de fer qui devra relier Québec au lac St. Jean serait un excellent moyen de faire cesser ce mouvement d'émigration et de diriger notre population vers la riche vallée du Lac St. Jean dont la colonisation sera grandement favorisée par la garantie demandée par la compagnie.

L'Hon. Premier ministre, en réponse, a dit que le Gouvernement Fédéral avait beaucoup de sympathies pour cette entreprise et qu'il reconnaissait l'importance de ce chemin au point de vue de la colonisation, et moyen d'agrandissement de notre pays. Il a promis que le Gouvernement prendrait en sérieuse considération la proposition de la compagnie et qu'il ferait en sorte qu'une réponse définitive soit donnée bientôt.

Nous apprenons avec plaisir par le *Nouvelliste de Rimouski*, que les citoyens de cette ville et des environs ont envoyé une requête à l'Hon. Sir Chs. Tupper l'invitant de prendre en considération la demande des directeurs de la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac St. Jean. Dans tous les comtés de la Province de Québec on devrait suivre cet exemple.

Nos lecteurs liront avec intérêt le document suivant, qui est une explication claire et complète du projet que la Compagnie du chemin de fer de Québec et du Lac St. Jean a en vue et pour l'exécution duquel elle demande le concours du Gouvernement Fédéral :

Le conseil des directeurs de la compagnie du chemin de fer de Québec et du lac Saint-Jean croit de voir respectueusement soumettre, à votre considération copie de sa demande d'une aide fédérale pour l'accomplissement de son entreprise, telle que soumise à l'honorable ministre des chemins de fer. A l'appui de cette demande, il désire appeler votre attention sur les faits suivants :

La compagnie a été incorporée dans le but de construire un chemin de fer depuis Québec jusqu'au lac Saint-Jean, distance d'environ 150 milles.

La législature de la province de Québec a accordé un subside de \$600,000 et la ville de Québec \$2,500 par mille pour l'entreprise.

Ce chemin de fer dont la première section est maintenant en construction, ouvrira à la colonisation l'immense territoire situé entre le Saint-Maurice et le lac Saint-Jean; c'est de beaucoup la plus grande section du pays qui ait été laissée jusqu'ici sans développement, quoique riche en bois et contenant des millions d'acres de terres arables.

Le district du lac Saint-Jean est actuellement le plus progressif de cette Province, si non de la Puissance, et attire rapidement des colons de toutes les parties du pays, malgré les grands désavantages inhérents à son isolement de tous les centres commerciaux. La population qui n'était que de 10,477 en 1861, et de 17,493 en 1871, est aujourd'hui estimée à 30,000.

C'est aussi le plus grand district producteur de blé de la province, et il peut soutenir avantageusement la comparaison avec les plus riches comtés d'Ontario, comme on peut le voir en jetant un coup

d'œil sur les rapports du recensement. Il est donc impossible d'y cultiver le blé avec profit tant que ce chemin de fer ne sera pas construit, parce que les cultivateurs en sont empêchés par le coût du transport au marché.

Les habitants de ce district, tout en payant leur proportion de la dette publique, n'ont jamais bénéficié d'aucune manière, de la législation passée concernant les chemins de fer, ni de la construction des travaux publics, et par leur position géographique, ils ne peuvent retirer aucun avantage de l'immense dépense que la Puissance assume en ce moment, pour la construction des chemins de fer au coût desquels ils devront être appelés à contribuer.

En supposant que, par la construction du chemin de fer du Pacifique, la dette publique soit élevée à \$300,000,000, la part de cette dette que devra supporter la population du district du lac Saint-Jean, et cela sans aucune compensation quelconque, s'élèvera à environ \$2,509,000.

Si, comme la chose semble probable, cinquante millions de piastres doivent être dépensées, selon toute éventualité, dans la Colombie anglaise, où la population n'est que de 10,586 âmes, assurément les 30,000 habitants du lac Saint-Jean, en toute justice, ont droit au moins à la petite part d'assistance demandée dans la correspondance annexée, laquelle, si elle était capitalisée, ne s'élèverait qu'à environ \$1,000,000.

Avant et depuis la Confédération, le gouvernement fédéral a donné de l'aide non-seulement à des chemins inter-provinciaux, mais aussi à des chemins locaux.

Par exemple, le chemin de fer Northern de Toronto (qui est la contre-partie à Ontario, du chemin de fer du lac Saint-Jean, en cette province.) a reçu du gouvernement une aide de plus de \$2,000,000. Le Great Western courant à l'ouest de Toronto et parallèle au Grand Tronc, a été aussi subventionné par le gouvernement et a reçu un prêt de \$2,810,000. Le gouvernement a laissé s'accumuler les intérêts, sur tous ces prêts, en sorte qu'en 1867 ces compagnies devaient respectivement \$1,433,700 et \$1,130,747 d'intérêt. Le capital et l'intérêt ont été subséquemment compromis; le Northern n'a payé au gouvernement que \$486,666 comme parfait paiement de toute sa dette. En outre, le Canada Central, les divers embranchements du Grand-Tronc et l'embranchement de la Baie Georgienne, tous à Ontario, et plusieurs chemins de fer locaux dans les provinces maritimes, ont été secourus par le gouvernement fédéral comme il appert par l'état annexé.

L'aide demandée dans la proposition soumise à l'hon. ministre des chemins de fer, si elle est accordée, suffira, avec les autres ressources que la compagnie a à sa disposition, pour compléter son chemin sans plus de délai.

Le coût annuel de cette garantie ne s'élèvera pour la Puissance qu'à \$80,000 par année pour le temps limité spécifié.

Les avantages que la Puissance retirera en retour de cette concession, les voici énumérés en peu de mots :

1o. L'ouverture et la colonisation d'une immense région fertile — " le Manitoba de l'Est " — capable de nourrir une population de plus d'un million; jouis-

sant d'un climat semblable à celui de Montréal; admirablement adaptée pour la culture de toutes les céréales; bien située pour l'élevage du bétail destiné au commerce d'exportation qui devient si important, n'étant qu'à 150 milles du principal port de mer de la Puissance.

20. La création d'un nouveau champ pour l'immigration, avec l'avantage additionnel d'un emploi garanti par la compagnie aux nouveaux colons pendant la construction du chemin de fer, et d'un moyen d'arrêter l'émigration de la population de la province de Québec aux États-Unis, ce qui affaiblit constamment notre vitalité et a pris dans ces derniers temps des proportions alarmantes.

30. L'emploi pour les fins agricoles d'une portion considérable de la population employée ci-devant dans la construction des navires, industrie qui a cessé de prospérer en cette province, et aussi des ouvriers employés à bord des navires, auxquels leur travail ne procure qu'une existence précaire, à cause de leur trop grand nombre pour les besoins du pays.

40. Une source croissante de revenu pour les grands travaux du havre maintenant en construction à Québec, aux frais de ce port, et dans lesquels le gouvernement est directement intéressé.

50. La création d'un chemin important pour alimenter le chemin de fer Intercolonial avec lequel il sera en rapport, à Lévis, au moyen d'un vapeur traversier.

S'il est de bonne politique d'assurer la colonisation de la région des Prairies dans l'extrême ouest, au moyen d'un chemin de fer qui devra coûter des millions, combien plus devrait-on suivre la même politique pour le territoire qui offre tous les encouragements possibles à la colonisation et qui n'est qu'à 150 milles de la mer.

Incontestablement la province de Québec n'a pas eu, dans le passé, sa part légitime d'aide du gouvernement fédéral pour ses entreprises de chemin de fer, comme on le verra par les statistiques ci-annexées. Mais cette compagnie ne désire pas baser ses réclamations sur aucun motif sectionnel. Elle sent que l'entreprise, considérée d'après ses propres mérites, doit se recommander d'elle-même au sens de la justice du Parlement fédéral.

W. WITBALL,  
Président de la Compagnie.

— La distribution des primes aux personnes qui ont acheté la photographie de la Vénérable Mère de l'Incarnation, aura lieu dans les salles du Cercle Catholique de Québec, les 10, 11 et 12 Mai prochain, de 1 heure à 4 heures, et de 7 heures à 10 heures p. m.

Les personnes étrangères à la ville peuvent adresser leurs numéros à M. Philéon Brunet, bijoutier, rue St. Joseph, ou à Mr. P. Vallée, photographe, rue St. Jean, H. V., à Québec ou à toute autre personne de leur choix.

Les personnes qui ont vendu les photographies qui leur avaient été adressées, sont respectueusement priés d'en envoyer le montant à M. J. A. Langlais, libraire, rue St. Joseph, à St. Roch de Québec ou à Mr. C. Vincelette, et boîte 1003, P. O., Québec.

## CAUSERIE AGRICOLE

DU JARDIN POTAGER. (Suite).

*Influence de l'eau sur la végétation.*—On peut conserver un temps infini beaucoup de semences dans une terre tenue sèche; elles y resteront bien saines, et leur germe, tout en conservant ses facultés germinatives, sera immobile. Que ces semences soient au contraire mises dans de l'eau, bientôt elles se gonfleront et leur germe se développera.

Il ne faut pas conclure de ce résultat que l'eau puisse suffire aux plantes, elle prouve seulement qu'elle leur est indispensable; car avec le seul secours de l'eau, et de tous autres, sans celui de la terre, on aura bien quelques développements plus ou moins curieux, mais d'une courte durée et sans fructification.

L'eau est donc nécessaire à la végétation des plants mais dans de justes mesures, comme en toute autre chose. Quand l'humidité dépasse certaine borne, comme dans les pluies trop prolongées et les arrosements trop multipliés, à l'exception des plantes aquatiques, les autres sont arrêtées de suite dans leurs mouvements; elles ne croissent plus; elles jaunissent et finissent bientôt par pourrir.

D'un autre côté si l'eau manque aux plantes, elles fléchissent d'abord leurs extrémités supérieures, les feuilles se fanent et le végétal marche vers son dépérissement. Dans ces circonstances que la pratique apprend à connaître, le cultivateur a l'avantage d'y remédier par les arrosements.

On arrose les plantes au premier indice suffisant, comme une terre sèche, à la profondeur des premières racines. Le cultivateur doit encore donner des arrosements suivant les circonstances qui peuvent rendre plus ou moins nécessaires, et selon que les plantes par leur nature, aiment plus ou moins l'humidité. Cependant il faut éviter de tomber dans un excès en voulant éviter l'autre.

Les arrosements doivent se donner avec prudence, c'est à dire quand seulement les plantes en ont besoin, et que rien ne fait pressentir que les pluies y pourvoiront à temps utile.

Il est bon de remarquer que si les engrais animaux donnent parfois une saveur très-désagréable aux plantes alimentaires, les arrosements trop multipliés leur donnent aussi une saveur aqueuse, et que quand elles ont été ce qu'on appelle poussées à l'eau, elles sont nécessairement susceptibles de se décomposer plus vite, et elles se gardent moins longtemps.

Nous avons parlé de la nécessité d'arroser, car nous ne pouvons admettre de jardinage sans eau. Nous avons supposé que vous en aviez tous d'une façon ou de l'autre.

Un point essentiel à tout bon arrosage, c'est que l'eau qu'on y emploie soit à la température de l'atmosphère. En effet la chaleur est aussi nécessaire à la végétation que l'eau; or, quand cette dernière est plus froide, elle enlève ce qu'il lui faut de la première pour se mettre en équilibre. Donc, si l'eau est trop froide, la terre qui reçoit cette eau est refroidie, la végétation diminuée, peut être même suspendue; et des perturbations de cette sorte, répétées fréquemment, ont une influence grave sur la santé des jeunes plantes, comme on peut s'en convaincre avec un peu



d'observation. Ainsi, il faut faire attention de ne pas employer aux arrosements des eaux puisées à une fontaine ou tirées d'un puits, avant de les avoir, pendant au moins quelques heures, laissées dans un baquet ou un réservoir placé dans un coin du jardin, faisant cependant attention que le soleil n'y réchauffe trop cette eau qui lors de l'arrosage doit être à la température de l'air.

Dans la plupart des jardins, on arrose au moyen d'arrosoirs qui varient de forme, de grandeur, etc. La sortie de l'eau dans les uns se fait par un goulot plus ou moins large, plus ou moins long; dans les autres, par une pomme ou renflement, variable dans ses dimensions, et percée de trous dont le nombre et la grandeur sont également fort variables.

Les semis de grosses graines s'arrosent avec des arrosoirs dont la pomme et à larges trous, pour aller plus vite, ceux dont la graine est fine, avec ceux à petits trous, pour que la chute de l'eau ne dérange pas ces graines. Il en est de même pour les plants nouvellement levés. L'eau que versent les plus gros des premiers s'étend sur plus de deux pieds carrés; celle que versent les plus petits des seconds ne s'étend pas au-delà de six pouces.

Lorsque l'on verse l'eau des arrosoirs à pomme, il ne faut pas hâter sa chute, parce qu'alors elle forme un ruisseau qui découvre les graines, couche ou déchoue le plant, et qu'elle coule sans entrer dans la terre. Il faut s'appliquer à donner à l'eau le temps de s'imbiber petit à petit en promenant la pomme au-dessus du terrain, et la ramenant une ou deux fois sur le même point: le mieux même est d'arroser en deux temps, c'est à dire de faire un premier arrosage général et léger, puis un second plus copieux.

La plupart de ceux qui arrosent les jardins sont dans l'habitude de jeter avec force, sur la planche ou sur la plante qu'ils arrosent, l'eau qui reste dans le fond de l'arrosoir; c'est une très-mauvaise pratique, car ils enlèvent la terre et dérangent les graines, ou mettent à nu les racines du plant, comme on peut s'en assurer en les voyant opérer.

Certaines plantes demandent plus d'arrosage que d'autres; la pratique seule dans ce cas est le meilleur guide.

Une plante qui vient d'être transplantée gagne toujours à être arrosée, à quelque époque de l'année que ce soit, ne fût ce que pour tasser la terre autour de ses racines, et la mettre plus à portée de l'humidité et des sucs qu'elle est dans le cas d'en tirer.

Lorsque le soleil acquiert plus de force, que les pluies sont moins fréquentes, les arrosements sagement faits deviennent plus nécessaires: nous disons sagement, parce que les arrosements trop abondants refroidiraient la terre, et, trop économisés, ils ne fourniraient pas le véhicule indispensable à toute végétation. Observons la nature: au printemps, les pluies sont très multipliées; mais elles ne sont pas de longue durée, et le plus souvent un soleil très-chaud les précède ou les suit.

Pour administrer les arrosements avec connaissance de cause, il faut étudier le sol; c'est à dire que les terrains argileux, qui conservent longtemps l'eau des pluies, seront moins fréquemment et moins copieusement arrosés que les terrains sablonneux, qui laissent tasser avec la plus grande facilité. L'exposi-

tion doit aussi apporter des modifications à la quantité et à la qualité des arrosements. Une terre nue doit être plus arrosée que celle qui est couverte d'arbres, d'arbustes ou de plantes d'une certaine grandeur.

*Arroser avant la levée des graines et après.*—Nous admettons que vous ayez semé de bonnes graines, achetées d'établissements recommandables et qui vous sont connus. Tout n'est pas fini. Les voilà en terre; mais qu'il survienne un temps sec,—les grosses graines qui ont une assez bonne épaisseur de terre sur le dos lèveront, mais les fines qui sont presque à fleur du sol, ne germeront pas, il leur faut de l'humidité.—Arrosez donc, si vous tenez à ce que votre semis ne soit pas perdu. Voyez cette jeune fille qui ne craint point de faire le sacrifice de quelques promenades, afin d'arroser la partie du jardin qui lui a été confié, quel succès elle obtient; les plantes y sont à profusion.



Si vous avez lieu de craindre la fraîcheur de la nuit, arrosez légèrement à la pomme le matin; si le temps est chaud, arrosez le soir et entretenez la fraîcheur de la surface du sol jusqu'à la levée; dès lors vous pourrez arroser moins souvent.—Mais n'oubliez pas que les petits plants ont besoin d'être humectés aussi.

En été, les plantes sont arrivées au maximum de leur grandeur, les pluies sont moins fréquentes, le soleil plus chaud, le besoin d'eau se fait donc sentir pour elles. Les arrosements copieux sont indispensables à un grand nombre de cultures, et leur abondance contribue singulièrement à la quantité et à la qualité des récoltes.

Pour le succès du jardinage, nous insistons particulièrement sur l'arrosage dans les conditions que nous venons de mentionner. Voyez la jeune fille qui néglige ce travail pour aller d'un voisin à l'autre;



elle ne trouve sur son parterre très-mal entretenu que les planchettes qui lui indiquent l'endroit où elle a semé ses graines, et les oiseaux de basse-cour dévastant les quelques plantes qui n'ont pu lever qu'imparfaitement.—Voilà certes un exemple de ce que peut faire la jeune fille qui néglige les soins du jardinage pour se livrer au plaisir de la promenade. Si elle aime à se parer de fleurs, elle ne peut se les procurer que chez sa voisine plus industrieuse qu'elle.

Au cultivateur qui désire prospérer et obtenir la richesse sur sa propre ferme, nous lui conseillons de prendre pour épouse une femme qui saura lui donner l'abondance dans sa basse-cour comme dans son jardinage. Voyez la jeune femme laborieuse qui sait

s'associer à son mari pour les différents travaux du jardinage; non-seulement elle procure à la maison de beaux légumes, elle trouve encore le temps de se livrer à la culture des fleurs, et cela avec le plus grand succès. Que les jeunes filles s'appliquent à acquérir des connaissances en horticulture,



qu'elles ne craignent point de se salir les mains en s'occupant de jardinage, et nous pouvons les assurer que dans l'avenir elles apporteront la richesse et le bonheur dans le ménage.

De son côté, le propriétaire d'une ferme doit tendre à amener dans sa famille le goût du jardinage et de la culture des fruits, surtout à l'égard des jeunes enfants; leur en faciliter la tâche en leur fournissant un terrain qui serait leur propriété, et dont les profits serviraient à l'achat de choses dont ils auraient besoin, soit pour l'embellissement et l'agrandissement du verger et du jardin, ou d'autres besoins qui seraient profitables aux enfants ayant la conduite du jardin. Ce jardin devra être bien clôturé pour que les



les enfants qui en ont le soin n'aient pas le désagrément de voir les engagés qui n'ont aucun souci pour le jardinage franchir de plein-pieds les plates-bandes, tout comme on passe sur un champ en pâturage.

A coup sûr le personnage dont nous donnons ici la description sera longtemps avant que d'être membre d'une société d'horticulture. Cependant il ne faut pas désespérer de la conversion de ces indifférents; car, nous en avons l'espoir, nos sociétés d'horticulture parviendront à inculquer, parmi notre population agricole, le goût du jardinage et de la culture des fruits. Le moyen d'arriver sûrement à ce résultat serait d'initier de bonne heure les jeunes personnes à cette culture et de leur offrir l'avantage de concourir aux exhibitions horticoles; le propriétaire d'une ferme n'aurait pour cela qu'à se faire inscrire comme membre de la Société d'horticulture du comté de l'Islet en faisant parvenir \$1 comme contribution annuelle au secrétaire-trésorier, M. P. G. Verreault, de St. Jean Port-Joli.

La santé des animaux

Chaque cultivateur ou éleveur d'animaux devrait prendre note du fait suivant: que du blé d'inde réduit en cendres ou des cendres de bois est l'un des meilleurs remèdes pour prévenir les maladies chez les cochons. Un remède si simple ne devrait pas être perdu de vue, et l'on pourrait en faire l'application disons par exemple une fois par semaine. Prévenir les maladies est moins coûteux que d'avoir recours à un vétérinaire pour les guérir. Donnez de même à vos chevaux et bêtes à cornes des cendres et donnez-leur aussi du sel; quand ils sont à l'étable il n'est pas

sans importance d'en mêler à leur avoine ou dans leur auge, au moins une fois la semaine. Les animaux acquièrent ainsi plus de vigueur.

Les volailles dans le verger

Nous lisons ce qui suit dans un journal d'agriculture publié aux Etats-Unis, *Planter and grange*:

« L'automne dernier, je visitai un verger dans lequel on avait laissé errer les volailles. Le propriétaire de ce verger me dit qu'il avait pour habitude de garder ses volailles dans sa basse cour et qu'alors ses arbres fruitiers étaient languissants et ne rapportaient que peu de fruits. Il me fit remarquer que depuis qu'il y avait laissé ses volailles parcourir le verger, un changement favorable s'était opéré dans la végétation de ses arbres fruitiers. En effet les arbres paraissaient très vigoureux et chargés de fruits qui pourraient être enviés par les horticulteurs les plus enthousiastes; les insectes paraissaient avoir établi domicile ailleurs, car il m'a été impossible de voir aucune trace ordinaire de leurs dégâts. Il me dit que ses volailles faisaient une guerre sans relâche à toutes espèces d'insectes s'attaquant aux arbres fruitiers. Il partageait son verger en trois sections au moyen d'une clôture portative de six pieds, alternant le séjour des volailles dans chacune des trois sections, suivant les conditions dans lesquelles se trouvaient les volailles quant à la nourriture qu'elles pouvaient obtenir dans chacune d'elles.

Apiculture.

*Moyen de marier les essaims trop faibles pour être séparés.*—Comme les essaims faibles ou tardifs ne sont pas ordinairement assez peuplés, ou n'ont pas assez de temps pour faire leurs provisions d'hiver, on en met deux et jusqu'à trois ensemble.

Pour cela, le soir, après le soleil couché, on enfume la ruche qu'on veut augmenter; on étend auprès une nappe par terre; on y apporte doucement la ruche où est l'essaim nouvellement pris, et qu'on veut marier avec l'autre; on secoue rudement la ruche, et toutes les abeilles étant tombées ou descendues sur la nappe, on les couvre promptement de la ruche qu'on vient d'enfumer: elles y montent, restent et travaillent avec les autres, dès qu'elles ont passé une nuit ensemble: ensuite on replace la ruche le même soir, ou le lendemain, avant le lever du soleil. On peut aussi faire cette opération de grand matin, pendant que les abeilles sont encore transies par la fraîcheur de la nuit; mais il ne faut jamais la faire proche des mères-ruches, parce que les nouveaux essaims y retourneront.

*Comment prévenir la disette des essaims.*—Un essaim est ordinairement deux ou trois jours sans rien amasser qu'un peu de cire: il s'amuse pendant ce temps à la goudronner, à voltiger autour, et à prendre le chemin des champs: et s'il survient des pluies de sept ou huit jours, il périt de langueur et de faim, surtout quand ce sont des essaims faibles ou tardifs; car un essaim venu cinq ou huit jours avant un autre, le surpasse toujours d'un bon tiers en pesanteur et en travail; et quand le dernier serait infiniment plus

peuplé, tout ce qu'il peut faire, c'est d'égaliser l'autre.

Pour prévenir la disette, qui retarde au moins d'une année le profit de l'essaim, quand elle ne le fait point périr, il faut prendre environ une demi-livre de bon miel, un carteron de sucre en poudre, et une demi-verrèe d'eau-de-vie; le miel seul suffit si l'on veut; on mêle le tout, et on le met sous la ruche, dans une assiette, sous quelque morceau de bois, presque à la hauteur des abeilles, avec une feuille de papier percée de petits trous par dessus le miel, pour que les abeilles puissent aller le puiser et le prendre sans s'empâter les ailes: on laisse l'assiette et une très-petite ouverture à la ruche, tant que le mauvais temps dure; et aussitôt qu'il se dispose au beau, on ôte l'assiette, et on agrandit l'entrée de la ruche.

#### Terrains propres à la culture du tabac.

Suivant M. V. Demoor, auteur du *Traité sur la culture du tabac*, le tabac croît dans tous les terrains, pourvu qu'ils soient profonds, parfaitement ameublés et substantiels, unis ou homogènes, frais sans humidité et abrités des vents du nord.

Cependant, dans les terres trop fortes, compactes, de nature argileuse plastique, les plantes restent rabougries; les produits sont de mauvaise qualité.

Dans les sols secs et maigres, il est frappé de maturité prématurée.

Dans les terres grasses et humides, il prend un énorme développement, mais le produit est gras, acide et herbacé, souvent même d'une âcreté repoussante; son aspect est mauvais. La terre légère, douce et sablonneuse et sablo-argileuse fournissent le meilleur tabac à fumer.

Pour réussir, le tabac exige donc un sol argilo-sablonneux ou sablo-argileux, argilo-calcaire et riche en éléments ou détritus organiques et de préférence provenant du règne végétal, à moins que les engrais enfouis et déjà mêlés au sol ne soient arrivés à un degré très-avancé de décomposition.

Si l'on ne dispose que d'un terrain argileux, compact, fort, il ne faut pas tenter la culture du tabac; on est sûr d'avance de ne pas réussir.

S'il est argileux, il faut l'amender avec du sable ou de la chaux; s'il est trop sablonneux on y met de la chaux ou de l'argile marneuse, ou de la marne argileuse; s'il est trop calcaire, on y mettra de l'argile ou de la terre argileuse.

Un sol situé dans un bas-fonds ne convient pas beaucoup au tabac; si un peu d'humidité lui est très-utile pendant la première période de sa croissance, l'eau, au contraire, lui est très-pernicieuse lorsque les feuilles commencent à prendre leur consistance et leur maturité: il y parvient rarement à maturité et subit souvent les influences délétères de la rouille et des gelées blanches qui l'endommagent presque toujours gravement.

Les sols situés sur une élévation ne sont guère plus convenables; car le tabac y est exposé pendant tout le temps de sa première végétation à dépérir par suite de sécheresse, au tout au moins à languir ou à ne prendre qu'un médiocre développement.

Les sols qui bordent la mer, de nature ordinairement sablonneuse, de même que les forêts que l'on vient de défricher et qui sont très-riches en matières

humeuses, pourvu qu'ils soient à bonne exposition du sud, fournissent de très-bons produits recherchés par tous les connaisseurs.

Quant à l'exposition, les côtés exposés au sud sont supérieurs à ceux qui ne reçoivent que le soleil du levant ou du couchant; l'exposition au nord est toujours la moins favorable.

Les cas où l'on rencontre l'exposition la plus avantageuse sont assez rares; on le cultive autant que possible dans des terrains ayant une légère pente vers le sud; cependant, à défaut de cette situation, on obtient de beaux tabacs dans les plaines que l'on entoure d'abris artificiels ou naturels. En-Hollande, où l'on se livre avec succès à la production du tabac, on adopte généralement ce système.

#### Les poux chez les animaux

L'eau ayant servi à faire bouillir les pommes de terre (patates) est recommandée en plusieurs endroits non-seulement comme moyen efficace mais immédiat pour faire disparaître les poux et autres insectes qui s'attaquent aux vaches ou autre bétail. Les parties atteintes doivent être imprégnées de cette eau; une seule application est généralement suffisante pour détruire les insectes. Le remède est simple dans son application, et peut être employé sans danger pour les animaux.

#### Choses et autres.

*Lac St. Jean.*—Une dépêche reçue ce matin de St. Jérôme, lac St. Jean, mande qu'on est en plein été dans cette partie du pays et que les animaux paissent librement dans les champs. On a découvert tout dernièrement une mine de charbon et de fer dans la paroisse de St. Jérôme, et le Gouvernement Provincial vient de charger M. Scott, l'agent des MM. Price, de visiter les lieux et d'en faire rapport au plus tôt.

*Culture de la vigne.*—Le *Nouveau Monde* informe qu'il y a quatre mille acres de terre plantées en vignes dans les Isles-aux-Raisins au lac Erié. Elles ont donné, l'année dernière, seize millions de livres. La production du vin a été d'un peu plus d'un million et demi de gallons.

—Les produits agricoles de l'Etat de l'Illinois, l'année dernière, se sont montés à la somme de 200 millions de piastres, ce qui est le double du produit de toutes les mines d'or et d'argent exploitées aux Etats-Unis.

*Contenance des boîtes.*—Une boîte de 24 x 11 1/2 pouces de 8 pouces de profondeur, contient un demi-minot, et chaque pouce de cette profondeur, un gallon.

Une boîte de 12 x 11 1/2 pouces et de 8 pouces de profondeur, contient un demi-minot, et chaque pouce de profondeur, un pot ou un demi-gallon.

Une boîte de 8 x 8 1/2 pouces et de 8 pouces de profondeur, contient un gallon.

Une boîte de 4 x 4 pouces et de 4 1/2 pouces de profondeur, contient une pinte.—*L'Événement.*

\*. Celui qui met entre les mains de ses enfants des sommes rondes dont ils sont si avides, les accoutume à la dissipation et à des dépenses qui absorberont leurs revenus: s'il ne leur donne quelque leçon qui leur rappelle ce qu'elles lui ont coûté. Apprenez à votre enfant l'origine de votre fortune et il fera un bon usage de celle que vous lui léguerez. Si vous avez honte dans votre prospérité de lui exposer les peines, les fatigues, les dégoûts que vous avez éprouvés, il anéantira bientôt le fruit de vos épargnes.

\*. Le cultivateur pauvre ne doit pas non plus cacher à ses enfants les causes de sa misère. C'est à l'exemple du nautonnier qui s'est instruit par son expérience, qu'il doit faire connaître à ses enfants quelles spéculations lui ont été funestes. Que ses succès leur apprennent ce qu'ils doivent tenter et que ses fautes leur fassent connaître ce qu'ils doivent éviter.

**RECETTES**

*Procédé anglais pour éloigner les corbeaux des champs.*

Le corbeau est certainement l'un des oiseaux déprédateurs que l'agriculture redoute le plus et l'un de ceux que n'effraient ni les épouvantails, ni les coups de fusil. Un cultivateur anglais a fait connaître dans le *Times* de Londres un procédé dont il se sert pour éloigner les corbeaux ou plutôt pour les dégoûter de son grain.

Pour une quantité d'environ 75 gallons de blé ou 50 gallons d'orge, il commence par former une émulsion d'eau goudronnée dans la proportion d'un tiers de pinte de goudron de gaz dans quatre pintes et une chopine d'eau bouillante. On remue vivement, une écume grasseuse se forme que l'on enlève avec un bouchon de paille ou un chiffon de grosse toile; d'un autre côté, on fait dissoudre environ une livre de vitriol bleu ou sulfate de cuivre d'un gallon ou cinq pintes d'eau bouillante, et la solution achevée, on la réduit à l'eau goudronnée dans un baquet unique; on bat de nouveau pour bien assurer le mélange, avec lequel on arrose le grain préalablement disposé en tas dans un coin du grenier ou hangar à grains. La masse est remuée, pelletée vivement pendant quelques instants, pour que tous les grains se recouvrent d'une légère couche de goudron et de vitriole, puis on laisse sécher et on sème par les procédés ordinaires, soit à la main, soit au semoir mécanique.

M. Howard, l'agriculteur anglais qui a donné ce procédé, affirme que, pendant plusieurs années, aucun de ses champs n'a été surveillé, pas un coup de fusil n'a été tiré; les corbeaux ont abandonné ce champ empoisonné; blé et orge ont germé et poussé dru, donnant d'excellentes récoltes. Il recommande de ne pas forcer les proportions de goudron au-delà des limites prescrites et de ne pas verser sur les grains le résidu resté au fond du seau: un excès de goudron et le résidu pourraient déterminer la formation de grumeaux emprisonnant plusieurs grains, ou celle d'une espèce de vernis qui soustrairait la semence à l'action de l'humidité et des sels terrestres.

*Moyen de rendre les taureaux dociles.*

Il faut, avant de les faire sortir de l'étable, leur retrousser la queue et l'attacher à leurs cornes à l'aide d'une corde. L'animal alors se trouve forcé de tenir la tête haute; sinon la tension à laquelle le moindre mouvement du haut en bas soumet les muscles de sa queue lui fait éprouver des douleurs poignantes. Cet expédient le rend tellement docile qu'un enfant alors peut le conduire sans le moindre danger. On éviterait de cette façon les nombreux accidents auxquels le peu de soin qu'on a d'attacher les taureaux expose ceux qui les conduisent, soit aux champs, soit à la boucherie.



**CHEMIN DE FER  
DU  
PACIFIQUE CANADIEN**

Soumissions pour Réservoirs et Appareils de Pompe.

DES SOUMISSIONS seront reçues par le soussigné d'ici à SAMEDI MIDI, le QUINZE de MAI prochain, pour fournir et construire sur place aux différentes stations, pour approvisionnement d'eau, sur le parcours de la ligne du Chemin de Fer du Pacifique en voie de construction, des RESEERVOIRS à l'épreuve de la gelée, avec POMPES qui pourront être mises en action soit avec le pouvoir du vent ou de la vapeur, ainsi que cela pourra être le plus avantageux à la localité.

Plans, spécifications et autres particularités peuvent être obtenus au bureau de l'Ingénieur en Chef, Ottawa, le ou après le 15 Avril.

Par ordre,

F. BRAUN,  
Secrétaire.

Dépt. des Chemins de Fer et Canaux,  
Ottawa, 1er avril 1880.



**CANAL WELLAND.**

**Avis aux Constructeurs de Ponts**

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au sousigné (Secrétaire des Chemins de Fer et Canaux), et endossées "Soumissions pour Ponts, Canal Welland," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des Malle de l'ouest, MARDI, le 15 JUIN prochain, pour la construction de ponts mobiles et de ponts fixes, à différents endroits sur le Canal Welland. Les ponts pour voitures devront être faits en fer et en bois, et ceux pour chemins de fer devront être faits en fer.

Les plans, spécifications et conditions générales peuvent être vus à ce bureau, le et après LUNDI, le 21 JUIN prochain; on pourra aussi se procurer des formules imprimées pour soumission.

Les soumissionnaires devront avoir eux-mêmes tous les instruments, et avoir toutes les connaissances pratiques nécessaires à ce genre de travaux; ils devront se rappeler aussi qu'aucune soumission ne sera prise en considération à moins d'être faite strictement selon les dispositions mentionnées sur la formule imprimée, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés: et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour le somme de \$250, pour chaque pont, pour lequel un offre est fait, n'accompagne chaque soumission, cette somme ne devant pas être rendue, si les soumissionnaires refusent d'accepter le contrat aux conditions mentionnées sur leur soumission.

Les chèques ainsi envoyés seront rendus à ceux dont les soumissions ne seront pas acceptées.

Pour la parfaite exécution du contrat le ou les soumissionnaires dont il sera décidé d'accepter les soumissions recevront avis que leurs soumissions sont acceptées, à condition qu'ils fassent un dépôt de 5 0/0 sur le montant du contrat—dont la somme envoyée avec la soumission formera partie—qui devra être mis au crédit du Receveur-Général, dans le délai de huit jours de la date de cet avis.

90 0/0 seulement de la somme due pour ouvrages faits sera payé, tant que tous les travaux ne seront pas complètement terminés.

Ce département ne s'engage pas, cependant, à accepter la plus basse ni aucune soumission.

F. BRAUN,  
Secrétaire.

Dépt. des Chemins de Fer et Canaux,  
Ottawa, 29 mars 1880



**CHEMIN DE FER  
DU  
PACIFIQUE CANADIEN**

Soumissions pour superstructure de ponts en fer.

DES SOUMISSIONS adressées au soussigné seront reçues jusqu'à MIDI, SAMEDI, le 15 MAI prochain, pour l'érection des superstructures en Fer sur les décharges Est et Ouest du Lac des Bois.

On peut se procurer les devis et autres informations en s'adressant au Bureau de l'Ingénieur-en-chef, à Ottawa, le et après le 15 avril.

Par ordre,

F. BRAUN,  
Secrétaire.

Dépt. des Chemins de Fer et Canaux,  
Ottawa, 1er avril 1880.





## CANAL LACHINE

### Avis aux Entrepreneurs Machinistes

**D**ES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné (Secrétaire des chemins de fer et canaux), et endossées "Soumission pour portes d'écluses, Canal Lachine" seront reçues à ce Bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, **JEUDI le 3 JUIN** prochain, pour construction de portes et de tous les appendices du Canal Lachine.

Les plans, spécifications et conditions générales peuvent être vus à ce Bureau, le et après **JEUDI le VINGT MAI** prochain, où l'on pourra aussi se procurer des formules imprimées pour soumission.

Les soumissionnaires devront avoir eux-mêmes tous les instruments, et avoir toutes les connaissances pratiques, nécessaires à ce genre de travaux; ils devront se rappeler aussi qu'aucune soumission ne sera prise en considération à moins d'être faite strictement selon les dispositions mentionnées sur les formules imprimées, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés; et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$250, pour les portes de chaque écluse n'accompagne chaque soumission, cette somme ne devant pas être rendue, si les soumissionnaires refusent d'accepter le contrat aux conditions mentionnées sur leur soumission.

Les chèques ainsi envoyés seront rendus à ceux dont les soumissions ne seront pas acceptées.

Pour la parfaite exécution du contrat le ou les soumissionnaires dont il sera décidé d'accepter la soumission recevront avis que leurs soumissions sont acceptées à condition qu'ils fassent un dépôt de CINQ POUR CENT sur le montant du contrat dont la somme envoyée avec la soumission formera partie qui devra être mis au crédit du Receveur Général, dans le délai de HUIT jours de la date de cet avis.

Quatre-vingt dix pour cent seulement de la somme due pour ouvrages faits sera payé, tant que tout les travaux ne seront pas complètement terminés.

Ce Département ne s'engage pas, cependant, à accepter la plus basse ou aucune des soumissions.

F. BRAUN,  
Secrétaire.

Département des Chemins de Fer }  
et des Canaux. }  
Ottawa, 29 mars 1880.



## CANAL WELLAND.

### Avis aux Ingénieurs-Contracteurs.

**D**ES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné [Secrétaire des chemins de fer et des Canaux] et endossées: "Soumission pour Ecluses, Canal Welland" seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest le **3ème JOUR DE JUIN** prochain, pour la construction des portes et de tous les accessoires nécessaires pour les nouvelles écluses sur le Canal Welland.

Les plans, spécifications et conditions générales peuvent être vus le et après **jeudi le 20 mai** prochain, à ce bureau où on pourra se procurer les formules de soumission.

Ceux qui soumissionneront devront fournir les outils nécessaires et avoir une connaissance pratique de ces sortes d'ouvrages; ils ne devront pas oublier qu'il ne sera fait aucun cas des soumissions qui ne seront pas faites strictement suivant la formule imprimée, aussi que de celles faites par une société, à moins qu'elles ne portent les signatures de chaque associé, leur occupation et le lieu de leur résidence; et de plus chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque de banque accepté pour une somme de \$350 pour les portes de chaque écluse laquelle somme sera confisquée si les soumissionnaires refusent d'exécuter le contrat pour les ouvrages, aux taux et aux conditions spécifiés dans les soumissions.

Le chèque inclus dans chaque soumission sera remis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées. Pour la parfaite exécution du contrat celui ou ceux dont la soumission sera acceptée recevra un avis que sa soumission est acceptée, moyennant un dépôt de CINQ POUR CENT sur le montant du prix du contrat, la somme de \$250 déjà envoyée avec la soumission étant considérée comme une partie du montant à être déposé au crédit du Receveur Général, sous huit jours à compter de la date de cet avis.

Quatre-vingt-dix pour cent seulement seront payés en proportion des travaux exécutés jusqu'au parachèvement complet de l'ouvrage.

Ce département, cependant, ne s'oblige pas à accepter la plus basse ou aucune des soumissions.

Par ordre,

F. BRAUN,  
Secrétaire.

Département des Chemins de fer }  
et de Canaux }  
Ottawa, 29 mars 1880 }



CHEMIN DE FER  
DU

## PACIFIQUE CANADIEN.

### Soumission pour Matériel Roulant.

**O**N DEMANDE DES SOUMISSIONS pour fourniture d'un MATÉRIEL ROULANT devant être livré sur le Chemin de fer du Pacifique Canadien, pendant les quatre années à venir. On devra livrer chaque année les objets suivants ou à peu près, savoir: —

- 20 Engins Locomotives.
- 16 Chars de première classe (dont une partie en traverse).
- 20 Chars de seconde classe (dont une partie en traverse).
- 3 Chars Express et à Bagage.
- 3 Chars Poste et à Fumer.
- 240 Chars Botte à Fret.
- 100 Chars à Plateformes.
- 2 Charrues à Ailes.
- 2 Charrues à Neige.
- 2 Elangers.
- 4 Chars à Mains.

Le tout devant être manufacturé dans la Puissance du Canada et livré au Chemin de fer du Pacifique Canadien au Fort William ou dans la Province du Manitoba.

On peut, sur demande, se procurer des plans et spécifications, au bureau de l'Ingénieur en chef, à Ottawa, le et après le **15e JOUR DE MARS** prochain.

Les soumissions seront reçues par le soussigné, jusqu'à **MIDI**, le **PREMIER JUILLET** prochain.

Par ordre,

F. BRAUN,  
Secrétaire.

Département des Chemins de fer }  
et des Canaux, }  
Ottawa, le 17 février 1880. }  
- 19 Février 1880.